

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 33 (1948)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnement obligatoire pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.50
abonnements facultatifs en sus Fr. 2.— Abonnements privés Fr. 3.—

Administration et Rédaction :

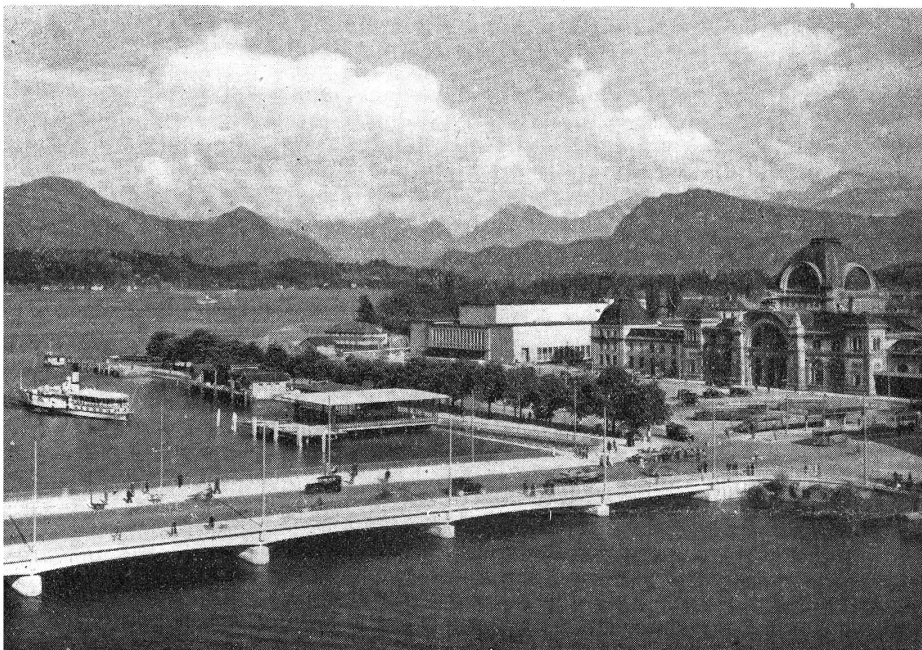
Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

Tél. (071) 2.73.81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne

Tél. (021) 2.83.90



Lucerne, vue générale

Union suisse des Caisses de Crédit mutuel

**45^{me} assemblée ordinaire des délégués
le lundi 3 mai 1948 à 8 h. 45 du matin
au Palais des Congrès (Kunsthau)**

Ordre du jour

1. Allocution d'ouverture du président de l'Union, Dr G. Eugster, conseiller national.
 2. Désignation de 4 scrutateurs.
 3. Présentation des comptes et bilan de 1947 et rapport sur l'activité de la Caisse centrale. Rapporteur : Directeur J. Stadelmann.
 4. Rapport sur la situation des Caisses affiliées. Rapporteur : Directeur J. Heuberger.
 5. Rapport du Conseil de surveillance. Rapporteur : A. Muller, conseiller national, président.
 6. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan de 1947 et la répartition du bénéfice.
 7. Elections statutaires.
 - a) 7 membres du Conseil d'administration et son président,
 - b) 5 membres du Conseil de surveillance et son président.
 8. Allocution de M. Philippe Etter, conseiller fédéral.
 9. Discussion générale.
- St-Gall, le 30 mars 1948.

Le Conseil d'administration.

Avant le Congrès de Lucerne

Les Raiffeisenistes suisses avaient tenu leurs assises l'an dernier sous le ciel bleu de la Riviera vaudoise, à Montreux la ravissante. Ils se réuniront cette année sur les bords d'un lac aux rives non moins enchantées, à *Lucerne*, la reine de la Suisse centrale.

Les statuts de l'Union veulent que le congrès ait lieu alternativement, dans la mesure du possible, dans les différentes régions du pays. Mais en considération de l'envergure qu'a prise cette manifestation annuelle du raiffeisenisme suisse et des possibilités hôtelières actuelles, l'alternance ne peut plus guère se faire aujourd'hui qu'entre les trois grandes stations touristiques de Montreux, Interlaken et Lucerne. Les organes de l'Union avaient bien envisagé d'aller à Lugano, ce qui non seulement aurait fait connaître aux délégués une nouvelle contrée de notre beau pays, mais aurait été encore un encouragement pour le jeune et sympathique mouvement raiffeiseniste dans le Tessin. Malheureusement, l'affluence touristique est telle en cette station que Lugano s'est déclarée dans l'impossibilité absolue de nous recevoir. Les délégués le regretteront certainement. Dans ces conditions nous avons été heureux de pouvoir recourir encore à l'hospitalité de Lucerne, qui, à maintes reprises déjà, a reçu si généreusement et si cordialement les raiffeisenistes suisses. En effet, les congrès de 1925, 1937, 1941 et 1945 à Lucerne avaient tous laissé un lumineux souvenir. Les congressistes de 1948 y trouveront, cette fois encore, un chaleureux accueil.

* * *

Le Congrès de 1948 se déroulera de nouveau selon le programme habituel.

Le dimanche 2 mai se tiendra dans la salle du Grand Conseil lucernois l'assemblée générale de la coopérative de cautionnement. Selon la tradition, une

soirée officielle de réception aura lieu le soir au Palais des Congrès avec le gracieux concours de plusieurs sociétés locales de musique, de chant et de gymnastique, sociétés dont la réputation n'est plus à faire. Cette soirée permettra aux délégués de fraterniser dans la réconfortante ambiance d'union confédérale et patriotique qui fait le charme de cette réunion traditionnelle.

L'assemblée générale des délégués se déroulera le **lundi 3 mai** à 8 h. 45 également au Palais des congrès. Après le discours inaugural du président et les souhaits de bienvenue des autorités lucernoises, aura lieu la présentation des rapports des deux directeurs de l'Union. Ces rapports exposant la situation actuelle de la Caisse centrale et du mouvement tout entier seront du plus haut intérêt, en fixant les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution actuelle économique et financière. L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du Conseil de surveillance et sera appelée à se prononcer sur l'adoption des comptes et la répartition du bénéfice. A l'ordre du jour figurent encore cette année les élections statutaires pour la nouvelle période de 1948-52 des 7 membres du Conseil d'administration et des 5 membres du Conseil de surveillance, ainsi que de 2 présidents.

Sur les 12 membres actuels de ces organes, 8 acceptent une réélection. Ce sont MM. *G. Eugster* (St-Gall), *A. Pümppe* (Valais), *F. Schneuwly* (Fribourg), *A. Rubattel* (Vaud), *A. Muller* (Soleure), *A. Büchli* (Lucerne), *A. Montavon* (Jura

bernois), *J. Bloch* (Bâle). En revanche, nous aurons le regret d'enregistrer la démission pour raison d'âge de MM. *J. Scherrer* (St-Gall), *A. Stutz* (Argovie), *J. Meili* (Thurgovie) ainsi que de *M. J. Dusseiller* (Genève) dont les nombreuses fonctions publiques et professionnelles ne permettent pas d'accepter une réélection. L'assemblée leur témoignera sa reconnaissance pour les éminents services rendus à la cause raiffeiseniste.

Sans vouloir porter atteinte au droit des délégués de faire éventuellement d'autres présentations, les organes de l'Union proposent de repourvoir comme suit les sièges devenus vacants :

a) comme nouveau membre du Conseil d'administration :

M. Büchli Antoine, syndic à Root, (Lucerne), actuellement membre du Conseil de surveillance de l'Union
M. Schib Paul, agriculteur, député, président de la Caisse de Möhlin (Argovie)

M. Paul Dickenmann, secrétaire thurgovien des paysans, président de la Caisse de Schönholzerswil (Thurgovie), président de la Fédération thurgovienne).

b) comme nouveaux membres du Conseil de surveillance :

M. Ramu Edmond, viticulteur, maire, président de la Caisse de Dardagny (Genève), vice-président de la Fédération genevoise.

M. Staub Joseph, syndic et député, caissier de la Caisse d'Häggenschwil (St-Gall), président de la Fédération st-galloise.

Ces candidats sont tous des raiffeisenistes éprouvés, dignes à tous égards de la confiance des Caisses fédérées.

M. G. Eugster, conseiller national, (St-Gall) et *M. A. Muller*, conseiller national, (Soleure) acceptent également une réélection, le premier comme président du Conseil d'administration et le second comme président du Conseil de surveillance.

Enfin, les délégués auront le grand privilège d'entendre *M. Philippe Etter*, *conseiller fédéral*, qui prononcera une allocution de circonstance. Ce sera la première fois qu'un membre du Haut Conseil fédéral honorera notre assemblée de délégués de sa présence. Les raiffeisenistes suisses lui sauront certainement gré de cette marque particulière de sympathie.

Et une excursion sur le lac des Quatre Cantons en bateaux spéciaux mettra le point final au congrès.

Le programme général du congrès est donc bien conçu et la régie en sera assurée comme d'ordinaire avec soin par le Bureau central. A côté des heures de délibération et de travail, il offre aux participants des loisirs agréables. Des facilités spéciales d'excursions seront également accordées aux congressistes afin de leur donner l'occasion de connaître et de jouir pleinement de ce coin de notre beau pays.

Nous convions donc les Caisses à se faire représenter nombreuses au congrès les 2-3 mai prochain et souhaitons d'ores et déjà une cordiale bienvenue à leurs délégués.

Le Bürgenstock



Lucerne, lieu du Congrès

Par sa situation exceptionnelle au cœur même du pays, Lucerne offre aux délégués qui viendront de tous les coins de la Suisse des voies d'accès faciles. Dans son incomparable cadre alpestre, elle est et demeure l'un des plus beaux sites non seulement de la Suisse et de l'Europe, mais incontestablement du monde entier. Lucerne... ce nom évoque des merveilles. Pour les uns c'est le

Righi, le Pilate, pour les autres le «Lion» célèbre dans sa solitude, les anciens ponts de bois, les vieux monuments et fontaines, les antiques maisons décorées, tous précieux témoins du passé. Et derrière tout cela se cache la richesse d'un peuple robuste, vaillante génération de paysans résistants, au regard clair, fiers des droits et libertés acquis à travers les siècles, se consi-

dérant comme les dignes représentants de la belle évolution économique, politique et sociale de leur pays. Lucerne c'est aussi la Suisse centrale, le célèbre lac des Quatre-Cantons, le plus divers qui soit avec ses grands bras et ses innombrables petites baies. Et à ses aspects charmants s'ajoute le charme austère que l'Histoire leur a donné: c'est là le pays de Guillaume Tell et du ser-

ment du Grutli, c'est là que se sont passées les scènes dont tout Suisse ressent particulièrement l'émotion.

* * *

Lucerne occupe également une place importante dans l'histoire du mouvement raiffeiseniste suisse. Quand, sous l'énergique impulsion du curé Traber et de ses collaborateurs un certain nombre de Caisses Raiffeisen eurent été fondées en Suisse, celles-ci éprouvèrent le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts communs et créer un office central fonctionnant comme chambre de compensation financière et comme autorité de revision professionnelle. Et le 12 juin 1902, à l'Hôtel «Union» à Lucerne, 22 délégués représentant 15 des 21 Caisses qui existaient à cette époque, décidèrent la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Le procès-verbal de cette assemblée se terminait par cette caractéristique remarque : «Tous les assistants étaient convaincus d'avoir concouru à une bonne action dont l'avenir montrerait les conséquences heureuses et bénies». Ce fut en effet une grande action qu'accomplirent alors ces pionniers de la première heure ; le mouvement raiffeiseniste a conquis dès lors sa place dans notre patrie et les Caisses Raiffeisen et leur Union sont devenues un arbre puissant en état d'offrir à la classe paysanne un abri efficace et dont les fruits sont en bénédic-

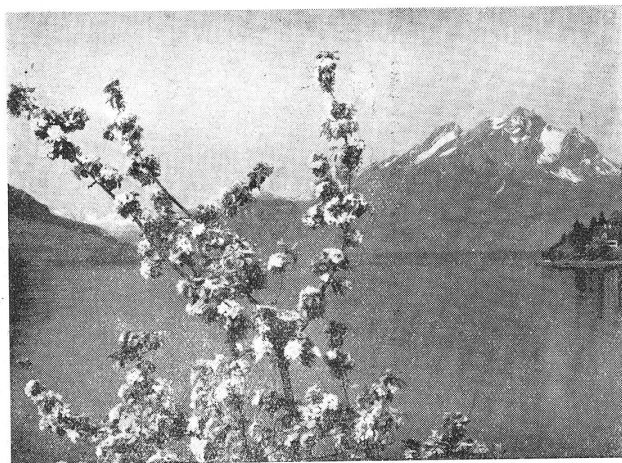
tion aux raiffeisenistes et à l'économie nationale tout entière. Revenir au lieu même où s'est constituée notre association nationale est donc en quelque sorte pour les raiffeisenistes actuels accomplir un pèlerinage, un acte de pieuse reconnaissance envers les courageux pionniers de la première heure..

* * *

D'autre part, Lucerne et la Suisse centrale comptent aussi de nombreux et enthousiastes raiffeisenistes que les délégués viendront, par leur présence, encourager à poursuivre avec toujours plus d'ardeur la belle tâche qu'ils ont entreprise. La petite statistique suivante montre l'envergure et l'importance actuelle du mouvement en Suisse centrale.

	Caisses Membres		Bilan
Lucerne	35	3,498	Fr. 32,766,800
Uri	17	1,137	» 6,982,800
Schwytz	13	1,983	» 16,011,300
Obwald	4	351	» 2,970,600
Nidwald	4	404	» 4,725,200

Les Caisses de Lucerne, Obwald et Nidwald sont groupées en une seule Fédération tandis que les Caisses de Schwytz et d'Uri ont constitué des fédérations cantonales indépendantes. Ces différentes fédérations nous chargent d'annoncer qu'elles se sentent très honorées du choix de la Suisse centrale comme lieu du congrès. Elles espèrent que les Raiffeisenistes viendront nombreux sur les bords historiques du lac des Quatre-Cantons et leur souhaitent d'ores et déjà une cordiale bienvenue.



Le printemps sur le lac des Quatre-Cantons

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Durant plus de 10 ans, tant le marché monétaire que le marché des capitaux ont été approvisionnés de manière surabondante. Les taux d'intérêts sont tombés au niveau les plus bas que les

annales bancaires aient jamais enregistrés. On trouvait facilement à emprunter et les bons débiteurs étaient même sollicités de toutes parts. Les corporations de droit public (confédération, cantons, communes) plaçaient leurs emprunts sans difficultés, à des conditions dérisoires. C'était la guerre. L'économie

suisse vivait repliée sur elle-même. L'Etat dépensait largement. On liquidait les stocks de marchandises et de matières premières que la fermeture des frontières empêchait de renouveler. Le commerce international était arrêté. Ensuite des restrictions on ne pouvait acheter, réparer, construire. Les valeurs réelles, la matière, se transformaient partout en argent sonnante, en monnaie fiduciaire.

Cela est aujourd'hui révolu. Déjà en été dernier, on relevait les symptômes d'une certaine diminution des disponibilités qui s'est accentuée à partir de l'automne. Le marché financier de notre pays est actuellement en perte de liquidité.

Quelles sont les causes de ce revirement ? Elles sont imputables à la modification des composantes économiques. L'économie est en période de haute conjoncture. L'industrie suroccupée utilise de nouveau ses capitaux pour moderniser et agrandir ses installations. Des sommes considérables sont absorbées par les nouvelles constructions et transformations d'immeubles qui avaient dû être différées durant la guerre. On procède au réapprovisionnement des stocks et à la constitution de réserves de secours, conséquence directe de la nouvelle psychose de guerre et d'inflation. L'argent hier liquide se transforme de nouveau en valeurs réelles, en matière. Outre cela, les rentrées d'or et de devises provenant de l'étranger ont cessé. Dans le cadre des traités de commerce, des crédits importants doivent être consentis aux principaux pays avec lesquels nous sommes en relations d'affaires. Il faut citer enfin la constante augmentation des prix et de la circulation des billets qui raréfie le marché.

Ces circonstances ont leur incidence sur la banque et la bourse. L'afflux des fonds aux établissements de crédit par la clientèle s'est ralenti et les demandes de prêts et crédits se font plus considérables. Pour y faire face les banques mettent à contribution les disponibilités accumulées durant la guerre. Elles procèdent à des liquidations importantes de titres. Les cours des fonds publics fléchissent à la bourse. Nombre d'établissements durent également en fin d'année recourir au crédit de la banque nationale.

Le changement intervenu dans la situation du marché de l'argent se manifeste aussi dans le mouvement des taux d'intérêts. La courbe, qui depuis longtemps déjà, était continuellement à la baisse est non seulement arrivée au

point mort, mais s'est déjà manifestement redressée. L'échec retentissant subi lors du lancement de plusieurs emprunts publics aux conditions jusqu'ici en usage eut pour résultat de provoquer un brusque relèvement du taux moyen de rendement des emprunts fédéraux ; ce rendement qui était encore au-dessous de 3 % l'an dernier a haussé à $3\frac{1}{3}$ — $3\frac{1}{2}$ %. Les nouvelles émissions publiques au-dessous de ce taux de 3 ½ % n'ont aujourd'hui plus guère de chance d'être souscrites. Les principales banques cantonales ont relevé de 2 ¾ % à 3 % le taux de leurs obligations de caisse à 5 ans de terme. Nombre d'institutions bancaires moyennes offrent déjà couramment 3 ¼ %. Les taux d'intérêts bonifiés aux dépôts d'épargne n'ont en revanche pas encore subi de modifications pour l'instant. Le mouvement de hausse commence aussi déjà à se dessiner dans le secteur des taux débiteurs. Sur plusieurs places importantes du pays, les nouvelles affaires hypothécaires se traitent à 3 ¾ %.

L'année 1948 verra ainsi se réaliser un relèvement général des taux ; il sera certainement supportable pour les débiteurs dans la conjoncture présente et permettra d'accorder une prime d'encouragement plus intéressante à l'épargne, ce qui améliorera le sort des petits rentiers qui doivent vivre sur le produit d'une modeste fortune. D'une manière générale il est encore prématuré de faire des pronostics précis quant à l'évolution future des taux car certains éléments (par ex. la libération des dollars bloqués et l'intervention des fonds de l'assurance vieillesse) sont capables d'influencer le marché. Il est toutefois douteux qu'on intervienne artificiellement pour maintenir les taux bas et corriger la loi de l'offre et de la demande, cela afin de ne pas accentuer le mouvement inflationniste. La Banque nationale se montre au contraire réservée aujourd'hui lors de l'octroi de crédit. Il est intéressant à ce propos de citer le passage suivant du rapport du président de direction de la B.N.S. lors de la récente assemblée générale de cet établissement :

L'obligation de s'adresser à la banque d'émission après des années d'abondantes disponibilités aura peut-être eu pour effet de rappeler à plus d'une banque l'importance et la valeur d'une réserve de liquidité lui appartenant en propre. Les banques feraient erreur en comptant trop sur l'appui de la banque d'émission. Sans doute celle-ci est-elle prête à leur faciliter l'obtention de moyens à court terme, mais elle ne saurait pourvoir au remplacement de leurs propres réserves de liquidité et elle n'est pas non plus disposée à escompter

des effets et à accorder des avances sur nantissements pour n'importe quel montant. La Banque nationale ne dit rien de nouveau en rappelant combien il importe que les banques possèdent leur propre réserve de liquidité pour que le système suisse de crédit puisse fonctionner sans friction dans la situation actuelle.

En ce qui concerne l'évolution des taux on peut admettre, sans grand risque de se tromper, que nous allons au-devant d'une hausse d'un quart, peut-être plus, en cours d'année. Dans le secteur des débiteurs cette hausse interviendra pour les nouvelles affaires d'abord puis ensuite, graduellement, sur les anciennes.

Du général venons au particulier. Les *Caisses Raiffeisen* enregistrent également un ralentissement des nouveaux dépôts. D'autre part, les retraits, les demandes de prêts et crédits sont en sensible recrudescence. Pour y satisfaire nombre de Caisses ont dû faire déjà des coupes larges dans leurs réserves de disponibilités sagement constituées. Les avoirs en compte courant des Caisses ont diminué l'an dernier de 6,6 millions et étaient de 28,7 millions à fin 1947. Les placements à terme ont légèrement fléchi de 1,5 million et restent encore de 134 millions. Les crédits utilisés par les Caisses à la Centrale, qui avaient baissé durant la guerre à 3 millions ont sensiblement augmenté ces deux dernières années et atteignent aujourd'hui 28,5 millions. L'augmentation a été de 10,5 millions pour la seule année 1947. Si la liquidité reste en général encore abondante il y a là néanmoins une indication caractéristique des besoins actuels des Caisses.

En face de cette situation une adaptation de la politique générale s'impose. Une attention accrue sera vouée partout au maintien constant d'une saine et forte liquidité (10 % env. du bilan). Les Caisses qui ne disposent plus d'un surplus important de capitaux stables se cantonneront logiquement dans les petites affaires courantes. En tout état de cause on ne saurait mettre à contribution la liquidité légale, voire même à recourir au crédit de l'Union pour faire d'importants prêts hypothécaires à long terme. D'une manière générale le moment est revenu également de faire campagne pour obtenir des dépôts, pour rapatrier au village l'argent du village encore placé ailleurs. Par le jeu de l'amortissement systématique des anciens prêts on visera à faire rentrer également les fonds investis. Tout cela pour n'avoir pas à faire intervenir éventuellement des restrictions trop incisives de crédit, ce qui est toujours pénible.

Pour l'instant les Caisses Raiffeisen pourront se baser dans les grandes lignes sur l'échelle suivante de taux créanciers :

Obligations : 3 % à 3 ans de terme
3 ¼ % à 5 ans de terme

Caisse d'épargne : 2 ¼—2 ½ %

Compte courant : 1—1 ½ %.

Sur les taux débiteurs une hausse de ¼ % sera envisagée déjà pour les nouvelles affaires.

Fédération des Caisses du Valais-Romand

Rompant avec la tradition, cette Fédération a renoncé à tenir cette année une assemblée générale dans le cadre habituel, avec en plus de l'ordre du jour, une ou deux conférences d'hôtes éminents.

L'évolution constante de la vie économique et de la jurisprudence exige que les dirigeants des Caisses soient toujours bien au courant de toutes les questions actuelles de droit et d'administration. Le comité a donc décidé de tenir deux cours d'instruction qui eurent lieu le 9 mars à Sion pour les 4 districts du centre et le 11 mars à Martigny pour les 4 du Bas. 200 délégués en ont profité. Le programme était identique pour les deux journées ; l'auteur de ces lignes n'ayant pu participer qu'à la seconde séance, ce petit entrefilet sera donc calqué sur ce qui s'est passé à Martigny.

* * *

En ouvrant la séance le président *M. Adrien Puippe* exprime la satisfaction qu'il éprouve devant une salle aussi garnie. Il salue tout spécialement la présence des représentants de l'Union centrale, MM. Bucheler et Froidevaux, réviseurs, qui se partageront le travail. Il remercie la direction de l'Union d'avoir bien voulu nous déléguer deux de ses meilleurs conférenciers, ce qui prouve l'excellence de la collaboration qui existe entre la Fédération et l'Union. Puis il y va de quelques considérations personnellées sur la nécessité de ces cours dont le but primordial doit être de perfectionner constamment les connaissances des dirigeants pour les rendre toujours plus aptes à remplir leur mission.

La parole est donnée au secrétaire, *M. René Jacquod*, pour la lecture du procès-verbal. M. Jacquod possède le don non seulement de dresser d'excellents procès-verbaux, parsemés de traits d'esprit, mais il les présente encore de façon parfaite. Ce procès-verbal est adopté sans discussion avec remerciements à son auteur.

L'assemblée rend hommage aux Raiffeisenistes décédés depuis les dernières assises. Ce sont MM. François Bagnoud (Lens), Alfred Blanc (Ayent) et Henri Fauchère (Evolène).

Le rapport de caisse est présenté par *M. Jos.-Marie Clerc*. L'état des finances est satisfaisant et permet à la Fédération d'offrir le dîner pour ces deux cours. Les comptes sont adoptés.

M. Bucheler, reviseur de l'Union, accède ensuite à la tribune. Avant de commencer son exposé sur «*La tâche des comités à la lumière des nouveaux statuts*», il transmet aux délégués le salut cordial et les félicitations des organes et de la direction de l'Union. Les Caisses Raiffeisen du Valais-Romand ont réalisé l'an dernier de nouveaux et réjouissants progrès. Ensuite de la fondation à Epinassey, le nombre des Caisses est de 63, groupant 6938 coopérateurs. Sur 12,989 carnets d'épargne reposent Fr. 18,9 millions, ce qui fait 651 carnets de plus avec une augmentation de capital de Fr. 1,8 million par rapport à 1946. En dépit des tendances collectivistes de l'heure la population laborieuse du canton conserve toujours sa foi dans la valeur de l'épargne personnelle, facteur de la liberté individuelle. Les fonds confiés ont été prêtés moyennant garanties sûres à 7052 débiteurs. Ce chiffre dénote tout le travail qui incombe forcément aux caissiers chargés de gérer ces comptes. Le bilan en progression de Fr. 2,8 millions totalise 36,4 millions de francs. Le bénéfice net de Fr. 164,000 porte les réserves à Fr. 1,256.000.—. Ajoutons, pour être complet, que *les 117 Caisses du canton ont un bilan global de Fr. 65,1 millions et que le roulement a été en 1948, de 111 millions de francs.*

L'exposé de *M. Bucheler* est suivi d'une conférence de *M. Froidevaux* sur le sujet «*Le rôle éducatif de la Caisse Raiffeisen*».

Nous n'aurons pas la prétention de résumer ces conférences, mais avons emporté la conviction que les auditeurs auront retenu ce qui leur était nécessaire pour être toujours mieux à la hauteur de leur tâche. Le «*Messager*» en prévoit du reste la publication à l'occasion.

La Fédération tient à relever ensuite l'activité dévouée et désintéressée de membres dirigeants qui accomplissent leur travail depuis 25 ans. Par l'entremise du président elle remet le portefeuille traditionnel à

MM. **Henri Wuilloud**
Gaspard Bovier
Raymond Clavien

Pierre Quarroz
de la Caisse de Sion
Raphael Troillet
Angelin Carron
Alfred Bruchez
Edouard Corthay
Luc Fellay
de la Caisse de Bagnes
Mathieu Sierro
de la Caisse d'Hérémence.

Avant de se séparer pour l'apéritif et le dîner, *M. P. Puippe*, reviseur de l'Union, qui a révisé de nombreuses Caisses en 1947, fait part aux délégués de certaines observations qu'il a faites et souligne spécialement la nécessité des formalités à remplir afin d'assurer la sécurité totale de l'argent que la Caisse a reçu et dont elle doit rendre compte.

Après le dîner, le président ouvre la seconde partie en donnant la parole au représentant de la commune de Martigny, *M. Denis Puippe*, conseiller. Celui-ci se plaît à reconnaître l'activité bienfaisante des Caisses Raiffeisen qui font appel au dévouement fraternel et mettent en relief les principes chrétiens. *M. le prieur Besson*, chef de la paroisse exprime également toute sa sympathie envers le mouvement.

Vient ensuite le rapport présidentiel qui fait état du travail accompli. Maintenant que notre canton est largement pourvu de Caisses Raiffeisen, il faut que celles-ci travaillent en profondeur. La Caisse Raiffeisen se doit de donner une vigueur nouvelle au sentiment d'honnêteté, à celui de la charité chrétienne qui font encore par trop défaut dans certains milieux.

Après quelques communications internes (renouvellement des statuts de la Fédération, etc.) la cotisation est fixée sur les mêmes bases que précédemment, soit Fr. 5.— par Caisse, plus 12 centimes par mille francs de bilan, maximum Fr. 45.—.

M. Froidevaux présente un second exposé sur les tâches spéciales du caissier en tant qu'âme de l'association. *M. Bucheler* parle finalement de la question des taux, du marché de l'argent et de problèmes d'actualité.

Ecoutés dans le plus grand silence et suivis avec attention ces deux exposés sont largement applaudis.

Dans la discussion *M. le chanoine Roduit* (Bagnes) rompt une lance en faveur de l'esprit d'épargne dans la jeunesse. Il faut absolument vulgariser davantage encore le carnet d'épargne, car c'est dans l'épargne pratique de la jeunesse que s'exercent les vertus du bon citoyen de demain. *M. L. Delaloye* (Saxon) émet une suggestion concernant un

«*vade mecum juridique*» à l'intention des caissiers. *M. Bucheler* l'assure que la question sera étudiée par l'Union. Au sujet des dons, le président fait sien le point de vue de l'Union qui s'y oppose, les dons étant anti-statutaires. La Caisse Raiffeisen reste ce qu'elle est : une œuvre sociale et non pas une institution de charité. A chacun son rôle.

M. Puippe peut clôturer cette assemblée. Il remercie tous ceux qui ont collaboré à ces journées et tout spécialement l'Union pour son précieux concours. Il émet le vœu que les bonnes paroles entendues portent leurs fruits et contribuent à rendre nos institutions toujours plus vivantes, plus agissantes.

-pp-

Fédération vaudoise

Poursuivant le cycle des cours décentralisés d'instruction à l'intention des Caisses vaudoises, le comité fédératif avait convié les 12 Caisses du pied du Jura à La Sarraz, le 28 février 1948. 45 délégués profitèrent de ces enseignements.

L'ordre du jour tout à fait identique à celui des journées de Villeneuve et de Moudon s'étendait sur des questions d'ordre pratique d'organisation intérieure et d'administration telles que doivent les appliquer nos institutions qui ont la prétention d'être des modèles d'organisations économiques et sociales au sein de la communauté villageoise.

Une discussion objective et fructueuse, véritable foire aux idées, suivit chacun des thèmes exposés par les instructeurs de l'Union suisse, *M. Serex*, vice-directeur, et *M. Froidevaux*, reviseur. Conduite avec doigté par *M. Maillard*, président de la Fédération, elle porta particulièrement sur les objets suivants : échelle des taux en rapport avec les tendances actuelles du marché de l'argent, structure légale du bilan, gérance des prêts et crédits, importance des différents documents comptables, harmonisation des statuts au CO, composition et mission propre de chacun des Conseils, etc.

Les participants eurent la bonne fortune de prendre contact avec le chef de l'office fiduciaire récemment créé par la Chambre vaudoise d'agriculture. *M. Desgraz*, qui avait suivi les travaux avec un intérêt croissant, se déclara impressionné par l'enthousiasme de nos dirigeants à parfaire leur formation professionnelle nécessaire à la bonne conduite de nos institutions. Puisant d'excellentes le-

çons dans les débats, M. Desgraz saura en faire profiter l'organisation qu'il doit monter de toutes pièces. Puis il rompt une lance en faveur de la collaboration des Caisses Raiffeisen avec l'Office fiduciaire et en appela à nos élites pour la mise en pratique des services de la revision obligatoire dans toutes les organisations coopératives agricoles et dans les grandes exploitations où un minimum de comptabilité précise doit être exigé. Par leur influence, nos Caisses Raiffeisen doivent introduire la propreté financière dans tous les ménages collectifs et donner, par elles-mêmes, une excellente leçon d'hygiène morale.

Fx.

Cours d'instruction dans la Fédération jurassienne

Les Caisses Raiffeisen qui possèdent la formule idéale de l'institution rurale d'autofinancement, ne se sont jamais départies d'un louable esprit d'ordre et de ponctualité. Aussi bien l'organisation intérieure que l'administration ont atteint un degré de perfectionnement qui fait honneur aux caissiers et aux organes dirigeants. Afin d'assurer la formation et l'esprit de continuité des cadres, il est cependant nécessaire de les retremper périodiquement dans le souffle vivifiant des principes chrétiens qui animent nos institutions. Ils doivent être constamment tenus au courant de l'évolution des problèmes économiques et sociaux, administratifs et juridiques. Profitant de l'éducation reçue et guidés par le bon sens qui est l'apanage de nos populations rurales, ils ont démontré d'ailleurs leur indéniable aptitude à gérer eux-mêmes, démocratiquement, les intérêts financiers de nos communautés villageoises.

Bien conscient de la tâche qui lui incombe dans ce domaine, le comité de la Fédération jurassienne a pris l'initiative d'organiser une série de cours décentralisés d'instruction à l'intention des caissiers et des membres des Conseils de direction et de surveillance. Dans ces réunions restreintes, les participants bénéficient dans une plus large mesure des enseignements sur les problèmes courants qui sont traités et discutés en commun.

Ces cours sont ouverts par le président de la Fédération, M. Membrez, qui dirige les débats. Dans son exposé introductif bien échafaudé, il définit la communauté villageoise et le rôle qu'y doit

jouer la Caisse Raiffeisen. Puis tour à tour, les deux moniteurs du cours, M. Serex, vice-directeur à l'Union suisse et M. Froidevaux, reviseur, donnent chacun deux leçons sur des questions pratiques d'administration, de comptabilité et de contrôle sur la base du rapport de revision. Les sujets qui ne sort d'ailleurs que bien amorcés, donnent lieu chaque fois à une vivante discussion que M. Membrez sait diriger avec compétence et distinction.

Le cycle des conférences a été inauguré à Porrentruy, le 17 mars 1948. Les 17 Caisses de l'Ajoie y avaient été conviées ; 42 délégués y prirent part.

La discussion chaude et nourrie autant que franche et toujours élevée, permit aux dirigeants d'obtenir les précisions désirées et aux instructeurs de compléter leurs exposés de façon très profitable. On parla du nouveau droit de cautionnement, de l'octroi des crédits, de la liquidité imposée par la loi, de la connaissance des termes techniques, de la disparition de l'esprit d'épargne et des moyens d'y porter remède, de l'activité indépendante des Conseils, etc.

Le lendemain, 18 mars, c'est à Delémont que se réunissaient les 45 délégués des 18 Caisses invitées du Val Terbi, du plateau de Movellier et du Jura-sud.

Ici, même atmosphère de travail en profondeur et même désir de s'instruire. Nous n'en voulons pour preuve que le sérieux des questions posées dans la discussion toute libre qui suivit chaque leçon : marché de l'argent et taux d'intérêts, question de compétence des Conseils, compensation des capitaux, importance des procès-verbaux ; et l'on en revint inmanquablement à la plaie sociale que représente la folie des dépenses. Ce débat met en évidence le souci de nos dirigeants pour la sauvegarde de la santé morale de nos populations rurales par la conservation du sens de l'économie.

Le succès qu'on ne saurait discuter de ces deux premiers cours de répétition, tant par la participation que par la haute portée des idées soulevées, en prouve l'incontestable utilité. De telles journées d'instruction ont en outre une valeur en elles-mêmes en ce qu'elles créent des occasions d'heureux contacts entre pionniers de la même région œuvrant pour la même bonne cause et qu'elles resserrent les liens naturels d'amitiés qui ne peuvent qu'aviver le sentiment supérieur du don de soi pour le bien commun.

Les autres régions du Jura seront plus tard visitées par les moniteurs ambulants. En effet, deux cours sont prévus en fin d'année, l'un à Glovelier, l'autre aux Bois. Souhaitons leur d'ores et déjà même réussite.

Fx.

De tout un peu

*** Pas de banque cantonale genevoise.** — De tous les cantons suisses c'est incontestablement celui de Genève qui possède le plus grand nombre d'instituts bancaires. Indépendamment des établissements officiels que sont la Caisse d'épargne et la Caisse hypothécaire la place de Genève possède un réseau extrêmement dense de banques commerciales et de banques privées ; outre cela, sous l'impulsion de l'Etat, des Caisses de crédit mutuel Raiffeisen ont été constituées ces dernières années dans presque toutes les communes rurales du canton. Malgré cela une initiative avait été lancée par le parti populaire ouvrier demandant encore la création d'une banque cantonale. Ce projet avait été repoussé par le Grand Conseil. Dans un scrutin qui a eu lieu le 15 mars l'initiative popiste a été définitivement enterrée par le peuple genevois par 14,962 voix contre 7980.

*** L'écu du centenaire.** — Le Département fédéral des finances et des douanes a décidé de frapper un écu commémorant le centième anniversaire de la Constitution fédérale. Cet écu sera frappé en un nombre restreint d'exemplaires ; il aura cours légal pour une durée illimitée au même titre que les pièces de Fr. 5.—. L'écu pourra être commandé du 1er avril au 15 mai 1948 auprès des bureaux de poste. En ce qui concerne la date de l'émission, le public sera renseigné par un communiqué ultérieur.

*** La « dénationalisation de la Banque populaire suisse ».** — On se souvient que lors des assainissements auxquels avait dû procéder cet établissement en 1933 et en 1936 le montant des parts sociales avait été ramené de Fr. 1000.— à Fr. 500.— puis finalement à Fr. 250.—, et que la Confédération avait dû prêter son appui financier pour sauver la situation. Par décision de la dernière assemblée générale les détenteurs de parts sociales de la Banque populaire suisse sont invités à échanger deux parts sociales à Fr. 250.— chacune contre un nouveau titre nominal de Fr. 500.—. A cette occasion le bon de jouissance sera séparé et rendu autonome. Simultanément à cette transaction il est prévu de transférer successivement en mains privées la participation de Fr. 40 millions que détient encore la Confédération. Tous les anciens porteurs de parts sociales ont la possibilité d'acquérir une nouvelle part de Fr. 500.— nom. contre remise d'un ancien titre de Fr. 250.— et paiement supplémentaire de Fr. 250.—. Dans la mesure où il n'est pas fait usage de ce privilège, d'autres parts sociales au montant de Fr. 500.— sont mises à la disposition des anciens détenteurs de parts sociales au prix de Fr. 500.—. D'autres intéressés, peuvent également acheter des parts sociales à raison de Fr. 520.— dans le cadre des possibilités existantes.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Le Raiffeisenisme en marche

Une bonne solidarité villageoise se manifeste également sur le plan important de l'épargne et du crédit. L'argent des campagnes doit rester à la campagne ; l'épargne du village doit être placée dans le village et servir ainsi l'économie locale.

Le bel essor pris par le mouvement raiffeiseniste suisse au cours des dernières années encourage toujours plus les communes rurales encore dépourvues de Caisses à s'assurer les bienfaits d'une semblable institution. Nous avons relaté dans notre dernière chronique la constitution au début de l'année des Caisses de *Champagne* (Vaud), *Renan* (Jura bernois), *Papels* (Grisons). L'activité de fondation a été également fructueuse au cours du mois de mars :

BONVILLARS (Vaud).

Et voici déjà la seconde fondation dans le district de Grandson. Elle n'a pas tardé à suivre celle de Champagne. Toutes deux sont d'ailleurs dues à l'initiative du pasteur Rusterholz, entouré de personnalités éprises du sentiment de leur responsabilité envers la communauté villageoise, et qui a tenu à doter les deux communes de sa paroisse de leur propre établissement d'épargne et de crédit.

A Bonvillars, renommé pour ses vins, agriculteurs, viticulteurs et ouvriers ont aussi bien compris le sens de la coopération. La Caisse Raiffeisen ainsi constituée saura répondre à leur désir pour le bien général.

Comme à Champagne, c'est M. Froidevaux, reviseur de l'Union suisse qui a été chargé d'orienter la population sur l'utilité d'une telle œuvre et qui a participé aux formalités légales et statutaires de la constitution. C'était le 2 mars 1948. Présidée au Comité de direction par le jeune et compétent syndic, M. Robert Favre, et au Conseil de surveillance par M. Jaquier, municipal, l'institution sera gérée par M. Edouard Perdris, viticulteur. L'équipe des dirigeants est animée d'un excellent esprit dont on peut attendre de bons fruits.

* * *

Lucerne annonce également une nouvelle fondation à Hofstatt et Grisons 3 nouvelles Caisses, soit une à Domat, dans la partie allemande, une à Bergün, dans la partie romanche et la dernière à Arvigo, dans la vallée italienne de Calanca.

* * *

Nous félicitons tous ces villages de leur sens progressiste et de leur esprit d'initiative de solidarité agissante et soutenons à ces Caisses benjamins une féconde activité dans le cadre éprouvé des principes raiffeisenistes.

Les manifestations jubilaires

BOURRIGNON (Jura bernois)

Petit village agricole dont les maisons sont toutes serrées autour du clocher, Bourrignon est situé à l'extrême nord du Jura. C'est un site agreste, où l'on ne rêve que

tranquillité, travail et paix. Pourtant sa situation stratégique l'a fait connaître de milliers de nos soldats qui ont su en apprécier les beautés pittoresques et l'hospitalité de ses habitants.

Mais si Bourrignon, comme les peuples heureux, n'a jamais cherché à faire parler de lui, c'est qu'épris du sens communautaire ses travailleurs de la terre ont, depuis longtemps, enrichi leur village des institutions capables d'assurer par elles-mêmes la marche de tous les rouages du ménage rural. C'est ainsi qu'il y a 25 ans, 12 braves agriculteurs constituaient une Caisse de crédit mutuel qui devait avoir pour mission de pourvoir aux besoins financiers des exploitations agricoles particulières et des associations sœurs. Et ils se trouvaient 28 sociétaires, entourés de toutes les autorités locales, et de la population sympathisante, pour fêter, le dimanche 28 février, ce quart de siècle d'activité.



Réunis à 14 heures à la maison d'école, les participants sont salués par le sympathique maire de la commune, M. Joseph Koller, président de direction.

L'ordre du jour de la première partie de la séance comprend les tractanda de l'assemblée générale ordinaire. Le secrétaire, M. Alfred Domon, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Puis tour à tour, M. Koller, président, présente un lumineux rapport d'activité et M. Paul Frund, le dévoué caissier, fait ressortir les traits caractéristiques du bilan (Fr. 224.166.-), donnant une signification à chaque chiffre, alors que M. Bernard Ackermann, président du Conseil de surveillance vient en confirmer l'exactitude acquise par l'exécution du mandat légal de contrôle. Aussi, en toute bonne foi, les sociétaires unanimes approuvent-ils la gestion des dirigeants et confirment-ils pour une nouvelle période le mandat de ceux qui étaient en réélection. C'est la preuve que la confiance règne. Et de même est-ce avec enthousiasme qu'en guise de révision des statuts, l'assemblée accepte intégralement les statuts-types de l'Union suisse.

Puis les visages s'éclairent. C'est l'ouverture de la partie commémorative du jubilé qui sera conduite encore par M. Koller, maire. Pour mettre bien l'assistance dans l'ambiance, M. Bernard Ackermann, président du Conseil de surveillance, présente un rappel historique émaillé de détails captivants. Ayant fouillé les procès-verbaux et la statistique, il en extrait les faits caractéristiques. Il souligne que la Caisse a été mise sur pied sur l'initiative du curé de la paroisse, M. l'abbé Barthoulot, actuellement aumônier de Belfonds, et après une conférence donnée par l'actuel curé-doyen Bourquard de Courrendlin. Tous les deux sont d'ailleurs en pensée avec leurs amis de Bourrignon et leur ont transmis leur message de sympathie et de félicitations. L'assemblée fait honneur aux fondateurs dont six sont encore présents. Chacun a une pensée pieuse pour les disparus.

Quatre des dirigeants actuels sont cités à l'ordre du jour pour leur activité fidèle dès la fondation.

Le représentant de l'Union suisse, M. Froidevaux, reviseur, apporte le message des félicitations et des vœux des organes directeurs de la Centrale Raiffeisen, faisant ressortir que ce jubilé est aussi celui qui marque les 25 ans de loyale collaboration entre la Fédération nationale et l'une de ses Caisses affiliées. Ayant rappelé fort à propos la mission de la Caisse Raiffeisen au sein de la communauté villageoise, il fait don d'un diplôme dédié par la direction de l'Union suisse et qui perpétuera le souvenir de cette belle manifestation.

Exprimant ses remerciements, le président rend surtout témoignage des précieux services obtenus de la Centrale de St-Gall à laquelle il fait part de la vive reconnaissance des Raiffeisenistes de Bourrignon.

L'assistance se rend ensuite à l'auberge où une modeste collation est servie dans une salle agréablement ornée. Et là, dans une atmosphère de fête, M. Membrez, président, adresse le salut et les souhaits de la Fédération jurassienne à l'une de ses plus anciennes sections. Avec tout le brio dont il a le secret, il félicite les fondateurs, les dirigeants en charge et voit dans le coude à coude de toutes les autorités locales autour de l'une des organisations les plus méritantes, le gage d'un avenir heureux au sein de la cité rurale. Il lève son verre à la prospérité de la Caisse jubilaire et lui remet un souvenir décoré aux armoiries jurassiennes.

Une surprise : toute la troupe des deux sociétés de jeunesse masculine et féminine fait soudain, irruption dans la salle. Ce joyeux cœur mixte nous charme par ses productions.

Le représentant du Conseil communal, M. Marcel Koller, présente encore les compliments des autorités du village à la Caisse jubilaire et proclame que cette œuvre des pères est une source de bénédictions pour les individus et les familles.

Fier et ému tout à la fois, le président met alors le point final à cette manifestation en faisant appel au dévouement et à la fidélité dans le meilleur esprit communautaire. Et spontanément vibrent les strophes de l'hymne jurassien :

Aimons la terre fleurie,
La terre où nous sommes nés...
Dieu sans fin la bénira. Fx.

SION (Valais)

Sur les 11.000 habitants que compte la ville de Sion, 2000 environ sont des agriculteurs. Soucieux de venir en aide à cette population agricole, une équipe de citoyens dévoués et conquis aux problèmes sociaux constituaient une Caisse Raiffeisen. C'était il y a 25 ans. La question était cependant bien complexe à cause du manque de cohésion des agriculteurs et viticulteurs dispersés à la périphérie de la ville et plus encore dans les hameaux voisins, cohésion qui ne peut se manifester agissante que dans une communauté villageoise restreinte. Il n'en fallut que tant plus de désintéressement et de perspicacité de la part des dirigeants pour mener à bien une œuvre qui devait lutter contre la concurrence des établissements financiers de la place et pour faire comprendre aux travailleurs de la terre le besoin de serrer les rangs en vue du bien commun. C'est ce quart de siècle d'activité que se sont plu à rappeler les Raiffeisenistes sédunois à l'occasion de la 25e assemblée générale ordinaire.

* * *

Une cinquantaine de sociétaires étaient réunis, le dimanche 21 mars à 14 heures, dans la grande salle de l'Hôtel de la Gare dont les tables étaient délicatement fleuries. Ouvrant la séance, M. Gaspard Bo-



vier, président du Comité de direction, salue l'assistance et adresse des souhaits de cordiale bienvenue aux invités, M. Bacher, président de la ville, M. Puippe, président de la Fédération valaisanne des C.R., M. Froidevaux, reviseur, représentant l'U.S.

La partie administrative est rondement menée : lecture du procès-verbal, approbation des comptes de 1947 (bilan de Fr. 530,648.—) après présentation des 3 rapports statutaires, confirmation du mandat des 3 membres arrivant en réélection et revision des statuts par l'adoption des statuts-type de l'Union.

Et sans perdre de temps, après la distribution de l'intérêt des parts d'affaires, le président ouvre la séance commémorative. Il en confie la conduite à un major de table plein d'entrain, M. le professeur Mudry, caissier, qui s'acquittera de sa tâche avec tact et compétence.

C'est encore à M. Bovier, président, qu'échoit la mission de dérouler le film de 25 ans d'activité de la Caisse. Son exposé historique est émaillé de détails vécus : rappel du point de départ du mouvement, proclamation de la liste des fondateurs, lecture du procès-verbal de constitution, statistique de l'activité des dirigeants, efforts persévérants pour le développement de l'œuvre dans des conditions difficiles. Il conclut en mettant la note sur les éminents services rendus par l'Union suisse à laquelle la Caisse de Sion sait témoigner une vive reconnaissance.

A ce moment, pour marquer la fête de façon plus tangible, une assiette, bien sûr valaisanne, est servie à chaque participant et l'on boit le verre de l'amitié d'un bon cru du pays.

La parole est donnée au pionnier des C.R. en Valais, M. Puippe auquel chacun avait déjà prodigué des marques de gratitude. Après avoir transmis ses félicitations, le président de la Fédération jette un regard en arrière sur le développement des Caisses dans le canton. Il rappelle les efforts et les mérites des promoteurs qui l'avaient précédé et fait ressortir son œuvre depuis 1922 : vivifier les Caisses existantes et fonder une Caisse dans chaque commune. Aujourd'hui, sur 80 communes du Valais romand, 71 d'entre elles sont desservies par 63 Caisses Raiffeisen, toutes animées de l'esprit chrétien de charité et d'entraide qu'il a su leur inculquer.

M. Froidevaux, reviseur, fait alors entendre la voix de l'Union suisse. Il apporte le message de sympathie et les félicitations des organes directeurs. Ayant mis en ve-

dette la noble mission de la Caisse, l'orateur rend hommage au dévouement des dirigeants et à la collaboration des sociétaires, fait des vœux pour la prospérité de l'institution et lui remet le diplôme d'honneur jubilaire.

M. Gaspoz, avocat et ancien caissier, s'était réservé le compliment aux vétérans. Dans un toast vibrant et plein de poésie, il chante l'amour de la terre, cite le testament spirituel du doyen Traber dont l'esprit correspondant à notre esprit des tâches sociales et fait acclamer les 4 vétérans-fondateurs qui ont été sans relâche sur la brèche au sein des Conseils pendant ce quart de siècle et qui reçoivent de ses mains une chape dédicacée bien méritée. Ce sont :

M. Gaspard Bovier, président,
M. Dr Henri Wuilloud, vice-président,
M. Raymond Clavien, député, membre du Comité de direction,
M. Pierre Quarroz, membre du Conseil de surveillance.

Le président de la ville, M. Bacher, joint encore les félicitations de l'autorité municipale, rappelant fort à propos que la forme de nos Caisses de crédit n'est pas un produit d'importation mais que le problème qu'elles traitent a hanté tous les peuples depuis l'antiquité. Il fait alors ressortir la conception vraiment fédéraliste et suisse de la solution que le doyen Traber et ses émules lui ont donnée chez nous.

C'est enfin le député Clavien, vétéran Raiffeiseniste qui clôt la série des toasts en félicitant la Caisse au nom des autorités bourgeoises dont il est le président. Il fait un rapprochement heureux entre la mission de la Caisse et celle de la Bourgeoisie dans la défense du patrimoine commun. Il rompt une lance en faveur du développement de l'épargne et en appelle à l'esprit de solidarité pour conjurer la crise agricole qui s'annonce.

Cette fête jubilaire, dignement célébrée, se termine dans la joie des cœurs et par un geste tout symbolique de charité sous forme de quête parmi l'assistance en faveur du «Secours aux enfants». L'esprit de collaboration et de franche amitié qui y a régné fait bien augurer de l'avenir de la Raiffeisen de Sion. Fx.

Nouvelles des Caisses affiliées

COURENDLIN (Jura bernois).

Dimanche 29 février, notre Caisse Raiffeisen réunissait une 22e fois ses membres pour son assemblée générale ordinaire. Comme habituellement, ils avaient répondu nombreux à l'invitation du comité. C'est une preuve de plus de l'intérêt que tous témoignent à la marche de notre banque locale.

C'est avec le sourire que M. le Président du Comité de direction a commencé son rapport sur l'activité de l'année 1947. Effectivement, a constaté M. Cutat, notre Caisse a atteint et dépassé largement 1 million de chiffre d'affaires en 1947. Son roulement a fait un bond formidable, puisqu'il a augmenté de 66 % par rapport à l'année précédente. Le bilan aussi est en net accroissement. Il atteint dès lors le beau chiffre de Fr. 604,227.—. C'est en bonne partie à la serviabilité, au zèle et à la perspicacité de notre caissier que nous devons les superbes résultats obtenus. Bien entendu, il faut, ajoute M. le Président, rendre hommage à la fidélité et à la confiance dont les membres ont fait preuve, l'année dernière

plus que jamais, vis-à-vis de leur société.

Le caissier, M. Faendrich, fait ensuite quelques commentaires utiles au sujet des comptes et bilan. Il se réjouit de voir l'épargne fleurir encore et malgré tout dans notre rayon. Il est heureux de pouvoir une première fois présenter des comptes qui font de notre caisse une millionnaire. Il se plaît à relever la discipline avec laquelle les membres s'acquittent de leurs devoirs. Et puis, le résultat final est également réjouissant : le bénéfice augmente nos réserves à Fr. 16,400.—.

C'est ensuite au tour de M. le Président du Conseil de surveillance, M. le Chanoine Bourquard, de faire rapport sur l'activité de son organe pendant l'année écoulée et de constater la bonne marche de notre Caisse Raiffeisen. C'est pour M. le Doyen l'occasion d'exprimer ses remerciements au Comité de direction, au dévoué caissier et à tous les membres en général. Le rapporteur n'a pas de peine à convaincre tout le monde de la bonne tenue et de la marche de notre institution et de faire accepter comptes et bilan par l'assemblée.

L'assemblée est levée avec le mot d'ordre suivant : En avant pour le deuxième million. G.

ORVIN (Jura bernois).

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu dimanche 22 février sa 10e assemblée générale. 40 sociétaires étaient présents, preuve d'une belle vitalité. Le résultat de l'exercice 1947 est des plus satisfaisants et, avec un peu de persévérance, le roulement atteindra bientôt le million. Successivement les présidents MM. W. Auroi et P. Villard et le caissier J. Mottet, exposèrent la situation à l'assemblée attentive, dans des rapports de gestion bien compris et détaillés.

La lecture des comptes refléta une augmentation générale des comptes, dont voici une comparaison :

		Augmentation
Roulement	Fr. 620,000.—	Fr. 65,000.—
Epargnes	» 160,000.—	» 23,000.—
Prêts	» 197,000.—	» 39,000.—
Comptes cour.	» 16,000.—	» 9,500.—

L'effectif de notre société a passé de 47 à 58 membres.

En commentant ce premier jubilé, le caissier fit un historique sur la progression constante de notre petite banque. En clôturant il rappela que notre plus cher vœu pour le désendettement de notre population est en bonne voie. Les exemples ne manquent pas et plusieurs débiteurs nous rendent cette justice. Que chaque membre prenne à cœur ses obligations pour développer notre Caisse.

Quelques élections figuraient à l'ordre du jour. Les anciens membres des deux Conseils soumis à réélection sont confirmés dans leurs fonctions respectives et M. H. Boder est élu à la direction en remplacement de M. R. Boder démissionnaire. En félicitant le nouvel élu, le président regrette le départ de la localité de M. R. Boder, qui fut un pionnier de la première heure.

L'assemblée est suivie d'une petite causerie sur les impôts. Quelques conseils judicieux peuvent éviter bien des tracasseries fiscales.

Toutes ces délibérations furent conduites avec sérieux et l'assemblée manifesta un grand intérêt à la discussion.

Confiant dans l'avenir nous disons à tous : travaillons pour notre prochain en servant la cause de la Caisse Raiffeisen. JAM.

BOUDEVILLIERS (Neuchâtel).

Notre Caisse, achevant sa première décennie, a tenu son assemblée générale au collège le samedi 13 mars, sous la prési-

dence de M. James Jacot, président. Après la lecture du rapport circonstancié et clair du compétent président du Comité de direction, M. James Jacot le caissier M. Hermann Guyot retint l'attention de l'auditoire par la lecture de son exposé sur les comptes avec son avalanche habituelle de chiffres. Un bilan dépassant Fr. 400,000.— et un bénéfice d'environ Fr. 1300.—, augmentent nos réserves et la confiance des sociétaires dans cette magnifique organisation d'entraide mutuelle. Le mouvement des fonds touchant à peu près le million en 1200 opérations prouve que notre petite banque villageoise est maintenant indispensable à l'économie régionale.

C'est ensuite au tour de M. Claude Vaucher, subissant le baptême du feu, comme président du Conseil de surveillance, de présenter le rapport de son autorité. En soulignant la parfaite tenue de la caisse et de la comptabilité, ainsi que le réjouissant développement de l'institution, il propose à l'assemblée l'approbation des comptes et du bilan, ce qui est fait à l'unanimité. Après paiement de l'intérêt de la part sociale, on entendit M. Pierre Urfer, président cantonal, qui établit le bilan moral de notre Caisse et du Mouvement Raiffeisen en général et souhaite à notre Caisse un heureux avenir. La revision des statuts intervint ensuite dans le sens du Congrès de Montreux. Avant de se séparer, plusieurs films d'excursions et documentaires, furent projetés à la satisfaction entière de l'assemblée.

Puis la séance fut levée dans une atmosphère qui laissera le meilleur souvenir à tous les présents.

LES BRENETS (Neuchâtel).

L'assemblée générale de notre petite banque villageoise a eu lieu dimanche après-midi 21 février à l'Hôtel de la Couronne sous la présidence de M. Charles Sauser, président.

Après avoir honoré la mémoire de deux membres décédés, il présenta les nouveaux adhérents en leur souhaitant la bienvenue. Puis lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui est adoptée sans modification. Dans son exposé, le président rappelle les événements saillants de l'année et passe à l'activité de notre Caisse. Celle-ci est en réjouissant essor. L'effectif des membres passe de 118 à 130, soit une augmentation de 12 cette année. Le mouvement général est de Fr. 900,660.— pour Fr. 879,233.— en 1946 et le bilan de Fr. 541,741.— pour Fr. 405,278.— l'année précédente. Le bénéfice intégral a été versé au fonds de réserve.

Le caissier commente encore quelque peu l'évolution du bilan, dont tous les comptes sont en progression sur l'année précédente; il relève la modicité des frais généraux, remercie les sociétaires pour la ponctualité de leurs engagements et les clients pour la confiance qu'ils témoignent à notre Caisse; il recommande à chacun d'en user de plus en plus, car il y a encore des possibilités de la faire prospérer, contribuant ainsi à maintenir l'argent du village au village en méditant et se conformant aux principes raiffeisenistes.

Le président du Conseil de surveillance relate l'activité ponctuelle du Comité de direction et du caissier, l'exactitude des comptes et propose à l'assemblée de les accepter et d'en donner décharge avec remerciements aux organes dirigeants, ce qui intervient à l'unanimité.

L'appel fait constater une forte participation, quelques membres se sont fait excuser pour maladie ou absence de la localité.

A l'issue de l'assemblée il fut décidé de commémorer le Centenaire de la République neuchâteloise en créant à chaque nouveau né en cours de l'année 1948 dans notre commune, un carnet d'épargne avec versement initial de Fr. 5.—.

Puis vint la partie récréative, effusion de satisfaction et de fraternité, oubli d'un moment des soucis quotidiens, jusqu'à l'heure où le travail journalier rappela chacun.

F.

HEREMENCE (Valais).

Notre Caisse a tenu son assemblée annuelle le 7 mars sous la présidence de M. Frédéric Mayoraz. Les chiffres proclamés à cette occasion démontrent que notre Caisse a bien gagné son droit de cité. En décembre 1947, 211 sociétaires se sentaient les coudes. La petite épargne, économisée avec peine et amour, se répartissait sur 433 carnets d'épargne et totalisait Fr. 580,000 en chiffre rond. A part cela il y a encore des capitaux sur 66 carnets de comptes courant, 25 comptes de dépôts et 24 obligations. La somme du bilan au 31 décembre était de Fr. 915,000. La progression des capitaux confiés est de Fr. 60,000 env., marque de l'estime et de la confiance générale.

Aussi n'est-ce pas étonnant si les rapports décrivant cette remarquable avance sont adoptés sans discussion avec meilleurs remerciements aux dirigeants. L'assemblée est rehaussée par la présence de M. Ad. Puipe, président de la Fédération valaisanne. Dans une péroraison dont il a le secret, il félicite la Caisse pour son développement. Il insiste sur la formation professionnelle toujours plus complète des agriculteurs qui ne peuvent plus rester dans la routine s'ils veulent que leur exploitation ait un certain rendement. Il lance encore une flèche contre ce qui fait tant de tort à la réputation de chacun, les critiques et la calomnie, demandant qu'on pratique une vie de silence, car la réflexion a une influence heureuse sur la valeur de nos paroles. M. Puipe a été très applaudi.

Cette assemblée s'inscrira dans les annales comme l'une des plus réjouissantes manifestations de notre humble commune montagnarde.

A.

VAL D'ILLIEZ (Valais)

Le 19 mars s'est tenue l'assemblée annuelle de notre Caisse Raiffeisen. La presque totalité des membres étaient présents.

La séance fut ouverte par M. Bovard, président du Conseil de surveillance, qui adressa un salut aux sociétaires et les remercia pour leur esprit de discipline et pour l'intérêt qu'ils portent à leur Caisse de crédit mutuel. Il eut un mot spécial pour les nouveaux membres parmi lesquels on est heureux de relever le nom de M. l'abbé Anthony, nouveau Prieur de la Paroisse.

Le secrétaire donna connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale de 1947. Le caissier M. Paul Caillet-Bois, lut les comptes qui bouclent par un bénéfice réjouissant. Le montant du bilan atteint le chiffre de Fr. 1,802,366.42.

Des rapports furent ensuite présentés par le président du Comité de direction, le caissier et le président du Conseil de surveillance. Ce dernier fit approuver les comptes par l'assemblée.

Tous ces rapports révèlent l'excellente situation de notre Caisse et les précieux services qu'elle a rendus à la population.

Puis M. Bovard, dans un bref exposé, démontra la haute valeur éducative de la Caisse Raiffeisen et son efficacité pour em-

pêcher l'abus de la liberté de s'endetter qui a fait trop de ravages dans nos campagnes. Il importe de renforcer et de multiplier les Caisses Raiffeisen si nous voulons permettre à l'agriculture de subsister. Les pouvoirs publics devraient accorder un meilleur appui à ces institutions au lieu de les imposer au même titre que les banques et autres établissements capitalistes.

L'orateur termine en demandant aux sociétaires de rester fidèles aux principes raiffeisenistes.

Le secrétaire du Comité de direction ayant donné sa démission fut remplacé par un jeune membre sérieux et capable: M. Marc Défago.

Vint enfin la revision des statuts qui fut adoptée à l'unanimité.

X.

APPLES (Vaud)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale ordinaire le mercredi 16 mars dernier sous la présidence de M. Adrien Besson, président.

Après avoir entendu un intéressant rapport tout émaillé de réflexions profondes du président de direction et un exposé du caissier l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes et le bilan, cela conformément aux conclusions d'un rapport objectif et précis du Conseil de surveillance présenté par son président M. Henri Decollogny.

Le résultat du dernier exercice a été très satisfaisant. La Caisse compte actuellement 92 sociétaires. La somme du bilan est de Fr. 1,225,099.—. Au cours du dernier exercice le mouvement d'affaires a atteint Fr. 3,2 millions en 1916 opérations.

Présentés et commentés par le président, les nouveaux statuts normaux élaborés par l'Union ont été adoptés à l'unanimité.

La partie officielle se termina ensuite par une manifestation spéciale en l'honneur de trois pionniers de la première heure qui font partie depuis 38 ans des organes responsables:

M. Adrien Besson, président de la direction,
M. Henri Decollogny, président du Conseil de surveillance,

M. Arthur Jacot, caissier.

M. Serex, vice-directeur de l'Union centrale, rendit hommage à l'esprit de sacrifice et de dévouement dont ont fait constamment preuve ces trois vétérans et leur remit officiellement un souvenir dédié à leur longue et appréciée collaboration.

Mais le clou de la réunion fut une conférence du Général Guisan organisée par la Caisse à l'intention des sociétaires et de la population locale. Inutile de dire qu'une foule considérable était accourue du village et des environs pour voir et entendre ce chef hautement estimé. Dans une simple et captivante causerie notre Général fit un exposé des diverses phases de la guerre de 1939-1945 et des dangers courus par notre pays. Par de nombreux faits et plusieurs anecdotes gaies ou touchantes il marqua l'état d'esprit de notre population durant la tourmente; il félicita les Suisses d'avoir été unis dans le danger et rendit un juste hommage à la femme suisse.

Le général souligna particulièrement la nécessité de l'entraide et de la solidarité qui doivent se manifester non seulement au militaire mais encore dans la vie civile, sur le plan social et économique. Et il conclut par un appel en faveur de la revalorisation de la vie de famille et de la sanctification du dimanche. Notre patrie dont la famille est l'élément de base en serait fortifiée.

La société de musique et le Chœur d'homme d'Apples encadrèrent la conférence de belles productions. Et la Prière patriotique, chantée par l'assemblée, termina cette soirée qui marquera dans les annales de la Caisse d'Apples.

ORZENS (Vaud).

Les membres de cette institution se sont réunis en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. W. Billaud, le samedi 21 février.

En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle la mémoire de M. Auguste Golay, ancien président cantonal, un pionnier de la cause Raiffeiseniste.

Le rapport présidentiel retrace une année peu brillante dans sa marche vers la paix. L'agriculture est de nouveau en lutte pour son existence, mais il se réjouit du résultat de l'exercice de la Caisse.

L'effectif est en augmentation. Le bilan a passé à Fr. 421,964.07, le roulement dépasse le million et le bénéfice est de Fr. 1968.18. Notre caisse répond à un besoin de notre économie campagnarde, qui devrait se vulgariser encore. Mais le président n'oublie nullement que le succès revient à son caissier, M. Burla, qui se dévoue pour la cause.

A son tour, M. le caissier commente les comptes et fait ressortir la nécessité de protéger l'épargne. Il rappelle la très bonne posture de la Caisse d'Orzens.

Le président du Conseil de surveillance, M. C. Burdet, à Ursins, retenu par un fâcheux accident, s'est fait remplacer par M. Ed. Burla, syndic à Orzens, qui, dans un excellent rapport, conclut en proposant à l'assemblée l'approbation des comptes pour 1947.

Les nouveaux statuts sont adoptés sans opposition, après lecture par le président. Ensuite, la parole est donnée à M. Burkhard, délégué à Montreux, qui met en relief les assises du Congrès de l'Union.

M. le caissier parle de l'assemblée de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, réunies à Lausanne.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président clôt cette belle manifestation par la « Prière patriotique ».

La 15^e année a été marquée par le verre offert à tous les membres. W.B.

PENTHEREAZ (Vaud)

C'est le mercredi 10 mars que les membres du Crédit mutuel de Penthéreaz ont tenu leur assemblée annuelle dans la salle communale.

M. Denis Mercier, président du Comité de direction, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que le rapport du Comité de direction sont lus et adoptés. Ensuite c'est la présentation des comptes par le caissier, M. René Millioud, syndic : le mouvement général durant l'année 1947 est de près de 639,000 fr.; le bénéfice réalisé s'élève à 3500 fr. qui sont versés au fond de réserve, qui atteint 16,430 fr. Le bilan se monte à Fr. 504,000.— M. Millioud est chaleureusement remercié pour son travail consciencieux et la tenue parfaite de ses livres. Le rapport du Conseil de surveillance lu par son président, M. Jules Mayor, est aussi approuvé à l'unanimité, ainsi que les comptes et le bilan.

Ensuite on passe à l'élection de quelques membres du comité qui sont confirmés dans leurs fonctions.

Les nouveaux statuts sont présentés et acceptés. Pour clore la séance on passe au paiement de l'intérêt de la part sociale.

Nous pouvons nous réjouir de la bonne

marche de notre «banque» locale qui rend chaque année des services plus nombreux et appréciés. C.

SEPEY (Vaud)

Dimanche 14 février notre Caisse locale tenait son assemblée annuelle. Ses adhérents ont pu constater sa vitalité et sa marche progressive.

M. A. Oguey, président, dans un tour d'horizon retrace les événements marquants de 1947. Passant à l'activité de notre Caisse, il relève la confiance des sociétaires ainsi que celle de la population. Il souligne également l'augmentation de l'épargne et de celle du bilan. L'effectif de nos membres est actuellement de 225.

Le caissier M. Paul Morier, présente ses comptes tenus d'une façon impeccable. Le compte général accuse un mouvement de près de 3 millions de francs. Le bilan passe à 1,674,664 fr. et le bénéfice annuel de 8633 francs, versé aux réserves, porte ces dernières à Fr. 74,024.—

Nos prêts hypothécaires atteignent Fr. 757,166.— Nos réserves de liquidité sont toujours considérables et nous permettent de satisfaire à tous les besoins de nos sociétaires.

Il appartient au président du Conseil de surveillance M. Jules Marlétaz, municipal, de commenter la comptabilité, et conformément aux dispositions légales, d'en tirer les conclusions. Il le fit en toute impartialité et proposa à l'assemblée l'approbation des comptes et du bilan avec remerciements et décharges aux organes dirigeants, ce qui fut accepté à l'unanimité.

La revision des statuts fut adoptée par l'assemblée.

Le Comité de direction est porté de 3 à 5 membres, par la nomination de M. Adrien Vurlo, ruraliste à la Comballaz et de M. Auguste Hubert, municipal à Cergnat. M. Marcel Oguey, mpl., est appelé à faire partie du Conseil de surveillance.

Maintenant petite banque, en avant pour de nouveaux progrès financiers et moraux de notre commune. O.

THIERRENS (Vaud).

Les membres de la Caisse de Crédit mutuel de Thierrens ont tenu leur assemblée générale annuelle dimanche 7 mars, à 13 h. 30. M. Maurice Piot, président du Comité de direction, ouvrit la séance et souhaita la bienvenue aux quelque septante sociétaires présents. Le procès-verbal de la dernière séance ainsi que le rapport du Comité de direction lus et adoptés, le caissier M. René Forestier, présente son exposé : le mouvement général durant l'année 1947 porte une somme de près de Fr. 2,3 millions avec 1663 opérations. Le bilan atteint Fr. 1,113,000.— Le bénéfice réalisé s'élève à Fr. 4057.30, tandis que la réserve montait, à la fin de l'année écoulée, à Fr. 52,175.40. M. Forestier est chaleureusement remercié pour son travail consciencieux et la tenue parfaite de ses comptes. Le rapport du Conseil de surveillance lu par son président, M. M. Albert Brochon, syndic et député, est lui aussi approuvé.

L'assemblée enregistra encore la démission de M. Aimé Crisinel, de Denez, membre du Conseil de surveillance depuis 1918; le démissionnaire auquel un vif hommage de gratitude fut rendu a été remplacé par M. Lucien Crisinel.

Une modeste collation fut offerte enfin aux sociétaires à l'occasion du trentième anniversaire de la création de notre banque régionale qui rend des services chaque année plus nombreux et appréciés.

YVONAND (Vaud)

L'assemblée générale de notre coopérative de crédit était convoquée le mercredi 10 mars 1948. Présidée par M. Louis Durussel, président du Comité de direction, la séance débuta pas des souhaits de bienvenue adressés à chacun et particulièrement aux nouveaux membres. Puis, dans son rapport, M. le président passe rapidement en revue la situation générale actuelle, avec ses répercussions sur notre économie et l'activité de notre population rurale.

Au cours de 1947, le nombre de nos membres a augmenté de 8 et l'on enregistre déjà 7 nouvelles entrées depuis le début de 1948, ce qui donne une idée de confiance toujours plus grande rencontrée par notre petite banque locale et des services qu'elle rend. Le bilan accuse un total de Fr. 1,461,041.55 et le roulement durant l'exercice un chiffre de Fr. 4,246,588.25. Le bénéfice, de Fr. 6,642.50 est versé entièrement au fonds de réserve, portant celui-ci à Fr. 65,818.99. M. Durussel termina son rapport, qui fut fort applaudi, en rappelant les principes de solidarité et d'entraide qui sont à la base de l'activité de nos institutions et qui restent toujours le gage du succès futur.

L'assemblée renouvelle ensuite le mandat de 3 des membres de ses comités, puis entendit un exposé sur les modifications apportées aux statuts-types adoptés à l'assemblée de délégués de Montreux en 1947. A l'unanimité, elle adopta ces nouveaux statuts.

Puis ce fut le paiement de l'intérêt des parts sociales, après quoi chacun se rendit à l'Hôtel de la Gare pour y prendre le « verre d'amitié ».

G.L.P.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union du 18 mars 1948

En ouvrant la séance le président Eugster rend hommage à la mémoire de M. G. Baumgartner, ancien conseiller d'Etat, décédé récemment à St-Gall. Raiffeiseniste convaincu, le défunt a été à l'époque un actif collaborateur du pionnier raiffeiseniste suisse J.E. Traber et a fait partie durant plusieurs années des organes de l'Union.

1. Les conditions d'adhésion étant toutes remplies, les Caisses suivantes, récemment fondées, sont admises dans l'Union :

Renan (Jura-bernois)

Hofstatt (Lucerne)

Champagne (Vaud)

Bonvillars (Vaud)

5 Caisses se sont déjà constituées en 1948 et l'Union compte à ce jour 860 Caisses affiliées.

2. Après étude des motifs à l'appui le Conseil donne son approbation à 26 crédits à des Caisses affiliées, portant sur une somme globale de Fr. 1,160,000.—

En considération du resserrement toujours plus accentué du marché monétaire et des capitaux, le Conseil rend les Caisses spécialement attentives à la

nécessité absolue de maintenir une propre réserve de liquidité comme l'exige la loi sur les banques.

3. Le *bilan du 29 février 1948* soumis par la Direction de la Caisse centrale ascende à Fr. 195,8 millions (198,9 millions au 31 décembre 1948). La diminution résulte principalement du fait que les Caisses ont utilisé leurs placements à *termes échus* pour rembourser des avances qui leur avaient été faites.

L'afflux des fonds de la clientèle s'étant sensiblement ralenti dans les Caisses affiliées, celles-ci doivent se montrer aujourd'hui plus circonspectes que par le passé lors de l'octroi de nouveaux prêts et crédits; une évolution semblable se constate aussi dans les autres secteurs bancaires. Afin de maintenir une forte capacité de paiement à l'organisation tout entière les fonds confiés à la Caisse centrale ne seront dorénavant plus affectés qu'exceptionnellement à des prêts aux particuliers.

4. Les Caisses affiliées ayant remis leurs comptes annuels à l'Union avec une remarquable promptitude, dans le délai échéant au 1er mars, il a été possible d'établir plus tôt que de coutume le *tableau statistique général*. Ce dernier met en relief de réjouissants progrès et un nouvel affermissement interne du mouvement Raiffeisen suisse. La somme des bilans des 855 Caisses affiliées au 31 déc. 1947 se monte à Fr. 831,8 millions, ce qui représente une progression de 61,4 millions soit de 8,1 % par rapport à l'année précédente. Les bénéfices réalisés ont porté les réserves à Fr. 31,8 millions.

5. Le *congrès de 1948* est fixé définitivement aux 2 et 3 mai à *Lucerne*. L'ordre du jour est définitivement arrêté.

6. Il résulte des communications qui sont déjà parvenues à l'Union que les Caisses affiliées ont adopté quasi unanimement, lors de leurs récentes assemblées générales, les statuts-type édictés par le congrès de Montreux de 1947, en soulignant spécialement leur volonté de rester fidèles à l'idéal de Raiffeisen. Cette réjouissante constatation augure favorablement de l'avenir de notre mouvement.

8. Selon décision formelle du Conseil, les *stylos à billes* ne sont pas admis pour la tenue de la comptabilité, l'établissement et la signature des actes d'engagement, documents importants, quittances, etc. Les organes responsables des Caisses sont spécialement rendus attentifs aux conséquences et aux responsabilités pouvant résulter pour eux de l'inobservation de cette disposition.

Communications du Bureau de l'Union

Inscription des statuts révisés au Registre du commerce

Sitôt après leur adoption par l'assemblée générale, un exemplaire des nouveaux statuts sera remis à l'Union avec le bulletin de commande rose, remis à l'époque.

A cette occasion il y a lieu de bien observer ce qui suit :

- 1) L'ex. de statuts remis à l'Union sera attesté en page 3 de la couverture par la signature du président et du secrétaire de la Caisse.
- 2) Les art. 1 et 3 de la page 1 seront

soigneusement complétés. On y indiquera :

art. 1 la raison sociale
le siège social

art. 3 le cercle d'activité. Toujours bien préciser s'il s'agit de la commune ou de la paroisse.

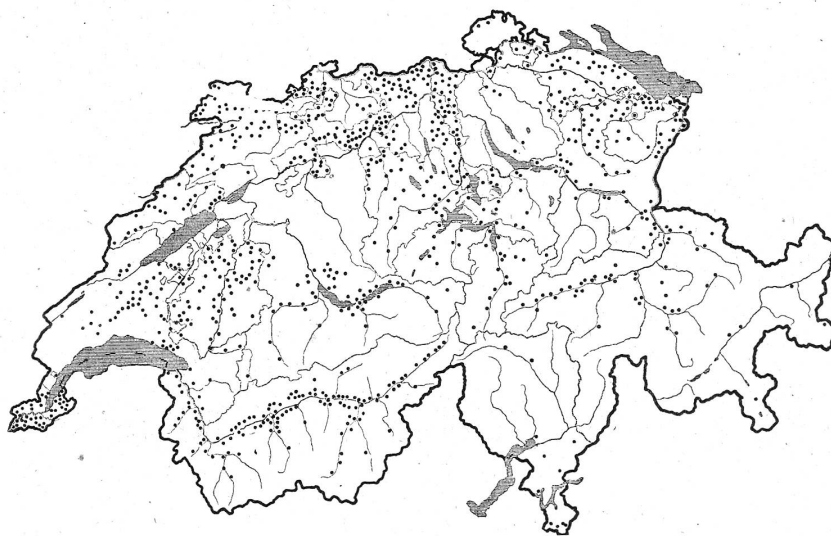
Ne pas mettre simplement ici le sceau du lieu de la Caisse. Le rayon d'activité doit toujours être nettement décrit dans les statuts. (par ex. « La coopérative limite son activité au territoire de la commune de Riantmont »).

A réception l'Union examine ces statuts et donne aux Caisses toutes les instructions utiles pour l'inscription au registre de commerce, qui doit intervenir au plus tard pour le *1er juin 1948*.

855 Caisses Raiffeisen

288 en Suisse romande
528 en Suisse alémanique

25 en Suisse romanche
12 en Suisse italienne



Etat fin 1947

Classement par Canton	Nombre de Caisses	Nombre de Sociétaires	Dépôtsants d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.	Sommes du bilan Fr.
Argovie	91	10,347	47,400	67,229,102.32	3,977,967.58	100,809,055.26
Appenzell Rh. ext.	3	397	1,092	1,752,634.58	57,615.84	2,420,001.19
Appenzell Rh. int.	2	175	836	1,279,219.32	38,096.41	1,489,591.31
Bâle campagne	13	2,216	7,628	9,357,918.75	805,085.40	16,424,796.43
Berne	103	8,174	27,728	41,116,195.81	1,323,603.57	54,053,784.71
Fribourg	63	5,972	20,411	36,249,316.56	2,442,285.57	57,246,384.14
Genève	36	1684	3,834	5,932,412.40	365,609.72	13,218,030.79
Glaris	1	86	419	745,732.15	23,248.13	825,914.78
Grisons	52	3,477	9,876	10,921,206.83	594,094.13	23,330,627.93
Lucerne	35	3,498	18,825	21,927,373.69	1,197,147.66	32,766,801.20
Neuchâtel	26	1,615	5,233	6,852,521.53	176,138.52	10,754,628.76
Nidwald	4	404	3,228	3,858,113.50	165,459.98	4,725,263.07
Obwald	4	351	1,288	2,195,791.26	63,852.85	2,970,683.07
St-Gall	77	13,375	69,462	107,128,354.89	8,150,122.34	184,803,506.91
Schaffhouse	3	346	1,592	2,168,857.63	110,138.80	4,200,286.28
Schwytz	13	1,983	9,920	10,866,422.04	571,372.06	16,011,292.74
Soleure	66	8,045	39,235	60,716,900.21	3,544,301.79	83,257,068.46
Tessin	11	482	677	1,218,455.65	32,137.71	2,028,781.12
Thurgovie	42	5,477	22,886	42,299,730.38	3,581,891.07	92,170,397.69
Uri	17	1,137	4,324	5,136,402.49	169,902.07	6,982,833.76
Valais	117	11,435	24,616	34,206,094.03	2,094,776.13	65,139,164.10
Vaud	59	4,967	15,648	26,620,345.44	1,972,017.75	44,283,424.50
Zoug	8	585	2,617	4,000,642.07	99,772.44	5,296,065.05
Zurich	9	592	2,316	2,964,157.90	219,532.00	6,847,371.36
1947	855	86,820	347,091	506,743,901.43	31,776,169.52	832,055,724.61
1946	838	83,294	328,671	467,678,026.05	28,706,613.47	770,603,931.38
Augment. en 1947	17	3,526	18,420	39,065,875.38	3,069,556.05	61,451,793.23

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

La prima Cassa rurale ticinese festeggia il 25mo di fondazione



Sonvico

Sonvico ha vissuto domenica — 22 febbraio 1948 — una indimenticabile giornata, che sarà segnata a caratteri d'oro nella sua storia: il 25mo della Cassa rurale, voluta e realizzata da pochi volenterosi ed... audaci alla cui testa era il M.R. *Don Giovanni Rovelli*, amato Prevosto, oggi è la Cassa di tutta la popolazione, che corrispose così appieno alla fiducia di quanti nel lontano 1923, gettarono le basi di questa iniziativa, senza alcun aiuto, fidando solo nelle loro forze!

Anche se la neve cadeva, nel primo pomeriggio le strade di Sonvico erano insolitamente affollate e davanti alla sede della Cassa rurale e dell'ufficio postale si riunirono i dirigenti, soci che in corteo ed al suono di briose marce raggiunsero il luogo dell'assemblea, la spaziosa sala del Grotto Sassello. Sotto una grande bandiera rosso crociata c'era il tavolo dei dirigenti, a cui si era aggiunto il Direttore dell'Unione, il sindaco di Sonvico e varie rappresentanze della Federazione ticinese, delle altre Casse, tra cui spiccava Rivera con ben 4 rappresentanti. L'Assemblea, aperta dal presidente sig. *P. Malfanti*, pure fondatore, ascoltò in un gustoso dialetto di saluto dell'infanzia e della gioventù del Paese all'ideatore M.R. Don Rovelli ed all'amato cassiere, sig. Antonio Giacomazzi — il sior Togn — che da 25 anni con uno zelo e con una scrupolosità da additare ed esempio, amministra la fortuna, che di anno in anno cresce, della Cassa. Omaggio floreale al rev. Prevosto che, dopo aver ricordato i soci morti ed i fondatori, rilevò in un magistrale rapporto lo sviluppo ottenuto dalla Cassa, sviluppo dovuto in gran parte a lui e che ricompensava, se pure in piccola misura, tutti i sacrifici, tutte le ansie, tutti i dolori che la Cassa gli aveva dato e la sua fermezza ed il suo coraggio con la sua incrollabile fede di vincere gli ostacoli, confortato dalla bontà della causa!

La cifra del bilancio assomma a f. 900,000.—, le riserva a fr. 30,000.—, il numero dei soci è di 116, i deponenti di circa 400 con un deposito di circa fr. 850,000.—. La cassa, che non ha vuto alcuna perdita, ha apportato vantaggi morali inestimabili alla popolazione ed anche un vantaggio materiale che può ben essere valutato ad oltre fr. 150,000.—. Chiuse il suo dire, vivamente applaudito, promettendo di sempre servire, nella carità, quest'opera di bene da lui creata! Il sig. *Bignasca* a nome del consiglio di sorveglianza disse della gestione impeccabile della Cassa e propose l'approvazione del bilancio e dei conti, che, con la revisione degli statuti richiesta dal C.O., vennero approvati all'unanimità.

La musica di Sonvico, che sotto la direzione del Mo. Balmelli, svolgerà un impeccabile programma, con l'entusiastico plauso dei presenti, tra ogni singolo discorso, fa echeggiare le volte con una briosissima marcia. E la volta del direttore dell'Unione Svizzera sig. *Heuberger*, che in un perfetto italiano, porta il saluto dell'Unione e delle 856 Casse rurali svizzere, fa l'istoriato della fondazione della Cassa e constata gli ottimi rapporti con i dirigenti, i quali sono i fautori dello sviluppo e della prosperità attuale della Cassa. Presenta a nome dell'Unione il diploma del 25mo alla Cassa, al M.R. Don Rovelli ed al Cassiere sig. Giacomazzi, due presenti, accompagnandoli con parole di gratitudine, di stima e di fiducia, concludendo che l'Unione Svizzera ama ed apprezza i Ticinesi ed è a completa disposizione con tutte le sue forze per promuovere il movimento raiffeisenista, che sarebbe davvero un bene per i nostri comuni, per la loro rinascita, per la loro prosperità! Ringrazia i propagatori, singoli ed enti, e spera che l'esempio di Sonvico e delle altre 10 casse ticinesi venga presto seguito. Il suono dell'inno Patrio suggella questo nobile discorso tutto

unprontato a mutua comprensione ed a reciproca stima nell'ideale elvetico, nell'Unione più completa pur nella diversità di stirpi, di lingua, di religione!

Il sindaco di Sonvico sig. maestro *Bignasca* porta il saluto delle Autorità ed a nome della gioventù, che promette di essere degna erede di questa nobile istituzione per il bene del Paese. L'adesione completa ed il plauso delle altre consorelle vien portato del cassiere della Federazione sig. Delcò di Rivera mentre il presidente prof. Ceppi, impossibilitato ad intervenire, aveva inviato un nobile telegramma. Dopo brevi parole dell'avv. *Riva*, che ricorda come Sonvico sia stata il modello e l'esempio per la sua propaganda, il sig. *Soldati*, con sentite parole, dice tutta la gratitudine dei soci ai dirigenti che con grande abnegazione e spirito di sacrificio, e senza alcuna ricompensa salvo quella del dovere compiuto, han amministrato la Cassa, sì da permettere questi risultati per il bene comune. Lo spirito d'iniziativa personale, il mutuo aiuto, la carità cristiana, restano e resteranno la base di ogni progresso umano! Il sig. *Bignasca*, chiuse e ringraziò con belle e toccanti parole. Mentre fuori la neve continuava a cadere, la riunione si protrasse ancora a lungo in uno scambio cordiale di ricordi ed di suggestioni tra i soci e i dirigenti. Un'ultima marcia conclude la bella riunione. I risultati di Sonvico in 25 anni testimoniano che le Casse rurali sistema Raiffeisen, hanno acquistato anche nel Ticino diritto all'esistenza. Altre dieci casse sono sorte, altre sorgeranno perché esse rispondono veramente ad un sentito bisogno della nostra popolazione rurale! R.

Congresso raiffeisenista 1948.

Le speranze degli organizzatori di tenere il congresso annuale 1948 sotto il cielo ticinese sono andati disilluse!

Malgrado i nostri ripetuti tentativi non fu possibile assicurare un numero sufficiente di camere, così che fu gioco forza rinunciare alla scelta di Lugano quale città ospitale.

I nostri organi dirigenti non hanno però rinunciato alla idea di tener un'assemblea generale annuale del nostro movimento nel Ticino. Speriamo che ciò sarà attuabile in uno dei prossimi anni.

Le Casse rurali ticinesi nel 1947.

Anche quest'anno il nostro movimento ha fatto un ulteriore rallegrante passo avanti nel Cantone Ticino.

Le poche cifre sottoesposte lo dimostrano chiaramente.

	1947	1946
ipoteche	521,754.90	387,555.20
cassa a risparmio	1,218,455.65	1,001,882.—
beneficio	3,845.96	2,426.60
movimento gener.	5,337,652.04	4,699,648.01
bilancio	2,028,781.12	1,703,146.43
riserve	32,137.71	28,291.75
numero dei soci	482	402